



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION INVESTISSEURS QUALIFIES - ORDRE D'ACHAT -

Pour souscrire vos actions nouvelles RIGHT PEOPLE TECHNOLOGIES PLC, complétez ce formulaire et transmettez-le à AUREL .

ORDRE D'ACHAT (SOUSCRIPTION) – RIGHT PEOPLE

Informations relatives à l'émetteur

Nom : RIGHT PEOPLE TECHNOLOGIES PLC
Code ISIN : GB00B39ZV140
Code Mnémo : MLRIG
Opération : Inscription Marché Libre
Procédure : Augmentation de capital
Prix : **4,90 € par action**

Informations relatives au PSI

Nom : AUREL
Adresse : 15-17 rue Vivienne – 75002 Paris
Contacts : Olivier Béné (obene@aurel-bgc.com)
Nicolas Martin (nmartin@aurel-bgc.com)
Tel : +33 1 53 89 73 16
Fax : +33 1 53 89 73 37

Informations relatives au souscripteur (exclusivement « Investisseur Qualifié ») : (à compléter)

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Numéro de compte : _____

Ordre: (à compléter, dater et signer)

Dans le cadre de son augmentation de capital sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris, je souhaite souscrire à titre irrévocable à _____ actions au prix maximum de _____ euros par action de la société RIGHT PEOPLE TECHNOLOGIES PLC.

Fait à _____ , le _____

Signature :

Les titres acquis devront être livrés sur votre compte-titres dont les caractéristiques sont les suivantes :

Le Dépositaire (Les coordonnées de mon compte-titres et de mon dépositaire sont les suivantes) :

Nom de l'Etablissement dépositaire : _____

Libellé du compte : _____

Numéro de RIB (23 chiffres) : _____ Numéro de compte-titres : _____

Code affilié Euroclear France : _____

Nom et Prénom du Chargé de clientèle (responsable de mon compte) : _____

Son téléphone (obligatoire) : _____ Télécopie _____ E-mail : _____



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION - ORDRE D'ACHAT -

Le règlement des titres acquis s'effectuera par virement à l'ordre du compte dédié à la présente opération :

Le compte dédié :

Nom et adresse : HSBC OXFORD STREET - 431 OXFORD STREET LONDON W1C2DA
Adresse IBAN : GB34MIDL40051568590495
Adresse SWIFT : MIDLGB22
Valeur : Euro

Important : il est précisé :

- qu'un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat. Celui-ci devra être confié exclusivement à AUREL
- que le montant des ordres n'est pas limité
- qu'au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur
- que les ordres d'achat seront irrévocables

Attention : L'opération envisagée ne constitue pas un appel public à l'épargne ou une invitation adressée au public. L'offre des actions se fera **seulement auprès d'investisseurs qualifiés** agissant pour leur propre compte, au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier français. Il est précisé que cette augmentation de capital se fera dans le cadre des dispositions des articles 211-1 à 211-4 du livre II du Règlement Général français de l'Autorité des marchés financiers hors du champ de l'appel public à l'épargne, **il n'y aura donc pas de document d'information ayant reçu le visa de l'AMF.**